



Compte rendu du Comité de programmation LEADER du 21 février 2018 à Blois GAL VAL DE LOIRE - CHAMBORD

Etaient présents :

Collège public (7 sièges)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Henri BURNHAM	
Christian MARY	
Eliane GENUIT	
Gilles CLEMENT	Pascal MAUNY
Astrid LONQUEU	Jean-François MEZILLE
Jean-Jacques MOREAU	
Michel CONTOUR	François BREUZIN

Collège privé (8 sièges)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Jean-Paul BOIRON	
Pascal GERMOND	
	Marie WACQUEZ
Marie-Hélène MILLET	Annette DOIRE
Daniel BESNARD	Emeline FAY
	Philippe BEAUJOUAN
Maryline THUAULT	
Sébastien GRESSE	

Autres personnes présentes : Emilienne GERIN (DDT), Kathleen DREUX et Xavier LAURIERE (Pays des Châteaux), Christine DESBOIS-VANNIER (CMA), Angélique VALLEE-SYGUT (CDPNE) et Charline URVOY.

Etaient excusés : Bernard CLEMENT, Charles-Antoine DE VIBRAYE, David HAMEAU, Lolita VOISIN, Joel MARQUET,

Le comité de programmation est composé de 22 membres titulaires. Pour atteindre le double quorum, il faut la présence de la moitié des membres dont au moins la moitié issue du collège privé. C'est le cas ce jour avec la présence de 7 membres votants du collège public et de 8 membres votants du collège privé.

Accueil des participants

Michel CONTOUR, Président du GAL Val de Loire – Chambord, accueille les membres du Comité de programmation et remercie Christine DESBOIS-VANNIER pour son accueil dans les locaux de Talents croisés, l'atelier partagé des artisans de la mode. L'ordre du jour est annoncé : un état de la consommation de la maquette, un point sur le fonctionnement du GAL suivis du vote de dossiers de demandes de subvention.

Un seul nouveau projet sera présenté ce soir au vote pour avis d'opportunité. Le 2^{ème} projet qui devait initialement être présenté – l'aménagement de sites naturels par le CEN 41 sur la CC Beauce Val de Loire – peut bénéficier d'une subvention du FEADER via un autre dispositif que le programme LEADER.

Consommation de la maquette FEADER

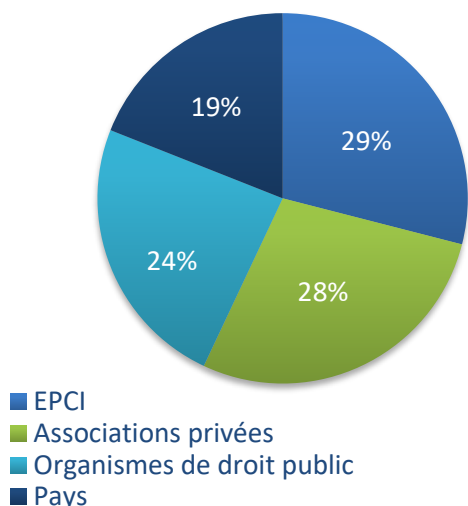
Charline URVOY, animatrice du programme LEADER, présente un bilan de l'année 2017.

Au cours de l'année passée, **4 groupes techniques** ont été organisés dont l'un sous forme de groupe de travail sur la thématique des mobilités. Ils ont été suivis de **3 comités de programmation** pendant lesquels 13 dossiers ont été votés pour avis d'opportunité. 9 dossiers ont été validés au réel lors du comité du 2 octobre 2017 ; 4 d'entre eux sont actuellement en cours de paiement. Ce rythme de programmation correspond à l'objectif fixé dans le règlement intérieur du GAL.

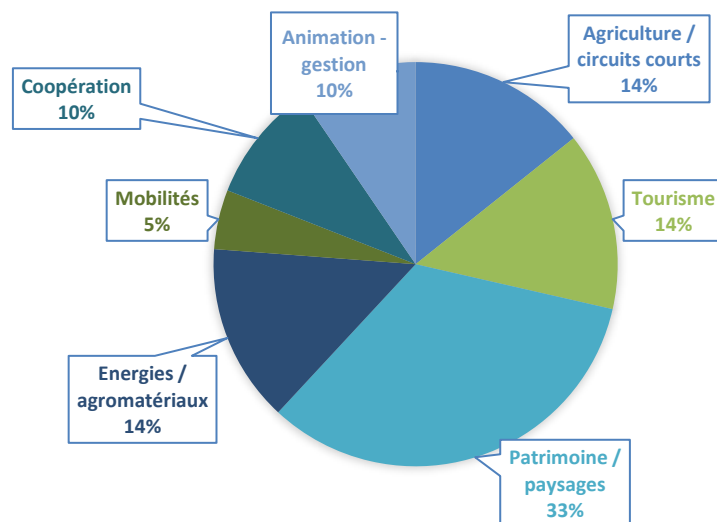
Depuis mars 2016, 21 projets ont été validés ce qui correspond à **38% de la maquette du GAL**, soit 490 784 € de FEADER. Ce montant est porté à 518 113 € (40% de la maquette) à l'issue de ce Comité.

La subvention moyenne accordée aux projets est de 23 903 € de FEADER.

Le portage des dossiers se répartit comme suit (en nombre de dossiers) :



Le graphique ci-dessous présente la répartition des 21 dossiers par thématique (en nombre de dossiers) :



Il est rappelé qu'il ne reste à ce jour que 13% des crédits alloués à la fiche action 3 sur la valorisation des paysages et du patrimoine, soit 26 000 € de FEADER. Il est proposé aux membres du Comité d'ajuster la répartition des crédits entre fiches actions, afin de pouvoir continuer à accompagner les projets qui émergent sur cette thématique. L'objectif étant toutefois de ne pas remettre en question les choix initiaux.

La répartition suivante est proposée et validée à l'unanimité :

Fiche action (n°)	Fiche action	Répartition initiale	Nouvelle répartition
Développer une filière alimentaire courte et/ou locale	1	195 000 €	195 000 €
Améliorer la qualité et la durabilité de la destination touristique	2	195 000 €	190 000 €
Valoriser la mosaïque paysagère et le patrimoine naturel et culturel du territoire	3	195 000 €	240 000 €
Structurer une filière locale d'agromatériaux, d'énergies renouvelables et d'économies d'énergies	4	165 000 €	160 000 €
Organiser une mobilité moins émettrice de CO ₂	5	140 000 €	130 000 €
Coopération	6	140 000 €	130 000 €
Animation et gestion du programme Leader	7	270 000 €	255 000 €

Fonctionnement du GAL

Charline URVOY rappelle que la Communauté de communes Beauce Val de Loire a rejoint le Pays des Châteaux au 1^{er} janvier 2018. En conséquence, le périmètre du Pays est à présent identique à celui du GAL Val de Loire – Chambord. Le Pays Beauce Val de Loire sera très prochainement dissout, tout comme son Conseil de développement dont les membres intégreront celui du Pays des Châteaux jusqu'à ce que la composition du nouveau Conseil soit entérinée.

Cette évolution implique de modifier partiellement la composition du Comité de programmation du GAL Val de Loire – Chambord. Ci-joint la nouvelle composition, validée à l'unanimité par ses membres.

A noter :

- Marc FESNEAU et Catherine BLOQUET-MASSIN restent membres du collège public mais en tant que représentants du Pays des Châteaux et non plus du Pays Beauce Val de Loire ;
- Marie WACQUEZ remplace David DOUTRELEAU en tant que représentante du Conseil de développement du Pays des Châteaux et suppléante de Bruno MARMIROLI ;
- Deux nouveaux membres intègrent le collège privé : Laurent CHERRIER (Camping des Saules) remplace Thierry BARRAS et Vincent ALDEBERT (Marins du Port de Chambord) remplace Lionel HENRY ;
- Annette DOIRE remplace Pascale DESURMONT en tant que représentante de la Fondation du Patrimoine et suppléante de Marie-Hélène MILLET

Vote au réel de dossiers de demande de subvention

Le tableau suivant énumère les **7 projets à valider au réel**, avec les montants de subvention correspondants. Dans certains cas, des ajustements ont été effectués, le montant de la subvention ayant été calculé au plus juste des dépenses réelles.

Pour le projet « Charli Charger », la subvention sollicitée est plus importante que prévu en raison d'une subvention moindre de la Région Centre Val de Loire qui a entraîné un réajustement à la hausse de la subvention LEADER.

Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	Coût total du projet (en €)	Montant validé pour accord de principe	Date CP	Montant à valider
Croquis sur Loire	Conservatoire d'espaces naturels de Loir-et-Cher	27 778,21	20 214,38	Mars 17	17 709,15
Charli Charger	Office de tourisme Blois – Chambord	30 310,00	12 200,00	Juin 16	18 552,93
Animation – gestion LEADER 2017	Pays des Châteaux	40 960,13	/	/	32 768,10
Création de supports de promotion des producteurs locaux	CC Beauce Val de Loire	24 435,13	21 743,22	Juin 17	19 548,09
Création de parcours numériques de sensibilisation au patrimoine naturel	CDPNE	47 299,14	14 191,84	Juin 17	14 550,31
Création d'espaces de coworking sur le Blaisois	Work'in Blois	111 622,02	30 000,00	Juin 17	30 000,00
Création d'une ressourcerie - recyclerie sur le territoire blésois	Ressourcerie du Blaisois : les Bonnes Manières	171 861,00	30 000,00	Oct. 17	30 000,00

Les 7 projets sont validés à l'unanimité par le comité de programmation du GAL Val de Loire – Chambord.

Présentation de dossiers de demande de subvention

Il est rappelé que la sélection des projets repose sur une concertation entre acteurs publics et privés. La sélection comprend 2 principales étapes : la présentation en groupe technique et le passage en comité de programmation pour validation.

Un groupe technique a eu lieu le 18 décembre dernier sur la thématique des mobilités. Un projet a été présenté à cette occasion. Il est aujourd'hui présenté au vote pour avis d'opportunité.

Mise en place d'une Maison de Service Au Public (MSAP) mobile sur la Communauté de communes Beauce Val de Loire

Pauline FOUCHER, chargée de mission développement local, présente le projet. Celui-ci consiste à mettre en place une **Maison de Service Au Public (MSAP) itinérante** sur les 30 communes de la CCBVL. L'objectif est de **pallier à un déficit d'accès aux services publics** identifié dans le cadre du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

Les déplacements se feront en **camping-car aménagé** comme cela a déjà été expérimenté par la CC Thiérache Sambre et Oise. Les retours sur ce territoire très similaire à la CCBVL sont positifs : la MSAP accompagne en moyenne 50 personnes par mois, soit plus qu'une MSAP fixe. Le camping-car permet de répondre aux problèmes d'accessibilité des plus démunis qui n'ont souvent pas ou peu de moyens pour se déplacer.

Le projet prévoit le recrutement d'une **animatrice à temps plein** qui accompagnera les usagers dans leurs démarches. Pour cela, elle bénéficiera de formations avec les principaux organismes partenaires : CAF, Pôle Emploi, CPAM, Préfecture, services des impôts... Un service civique l'accompagnera dans ses missions.

La CCBVL souhaite expérimenter ce nouveau service sur 1 an. Chaque commune accueillera la MSAP ½ journée par mois. Un groupe de travail a été créé afin d'assurer le suivi du projet. Il réunit notamment élus et secrétaires de mairies afin de permettre la complémentarité des services entre eux.

Une **subvention de 27 329 €** de FEADER est sollicitée (2 240 € en investissement et 25 089 € en fonctionnement), en complément de fonds de l'Etat et du Département.

En réponse aux remarques formulées lors du dernier groupe technique, Pauline FOUCHER précise que le service civique recruté pourra travailler à la recherche de services complémentaires proposés par la MSAP (médiation numérique...). La Communauté de communes souhaite partir de l'offre de base proposée classiquement par une MSAP et la consolider avant de proposer d'autres services.

Concernant l'accès du camping-car aux Personnes à Mobilité Réduite, des aménagements pourront être imaginés afin de permettre à tous d'accéder aux services proposés par la MSAP. Le camping-car stationnera à proximité immédiate des mairies en respectant leurs horaires d'ouverture. Cela permettra également aux usagers d'attendre à l'abri si les conditions météo ne permettent pas de rester dehors.

Les échanges ont porté sur les points suivants :

- L'aide apportée est une aide au démarrage. Une phase d'évaluation à l'issue de l'année 1 permettra de dresser le bilan de l'activité de la MSAP. Une évaluation à mi-parcours pourra s'avérer utile pour adapter le fonctionnement de la structure aux besoins et attentes des usagers. La MSAP devra faire preuve de souplesse et d'adaptabilité.
- Le Comité souligne la nécessaire polyvalence de l'animatrice. Pauline FOUCHER rappelle qu'elle sera formée par chaque opérateur (minimum 2 jours de formation par organisme + formation conduite de camping-car). L'animatrice doit pouvoir faire le lien entre l'usager et le service. Il s'agit d'un service complémentaire à celui fourni par les secrétaires de mairie.
- Sur la contribution financière des partenaires signataires : aucune contribution n'est demandée, en revanche les opérateurs participent déjà via le fonds inter opérateurs (15 000 € des 30 000 € qu'apporte l'Etat au titre du FNADT)
- Sur la communication auprès des usagers : elle sera assurée par le Magazine et le site web de la Communauté de communes, les bulletins municipaux ainsi que par des affiches et flyers. La

connaissance du service passera également par les relais d'information que sont l'UNRPA et autres associations locales.

- Plusieurs expériences similaires sont mentionnées : les Matinées Eveil organisées par le relai des assistances maternelles ; le bus numérique 41 qui forme les seniors à l'apprentissage des nouvelles technologies.
- Un point de vigilance est formulé sur la confidentialité des échanges dans le camping-car (promiscuité)
- Le camping-car sera stationné les weekend et jours fériés dans un garage dédié

Le projet a obtenu le 18 décembre dernier un avis favorable du groupe technique et une note de 19/24. Le comité de programmation trouve le projet utile et concret. Il entre pleinement dans la philosophie du programme LEADER.

Les représentants de la CCBVL quittent la salle. Le comité de programmation réitère son intérêt pour le projet et **vote, à l'unanimité et pour avis d'opportunité, l'attribution d'une subvention de 27 329€.**

Questions diverses

→ Le Comité européen des Régions lance une **enquête en ligne** afin de recueillir les **points de vue des citoyens sur le devenir de l'Europe**. Accédez à l'enquête en ligne à l'adresse suivante :

http://cor.europa.eu/ReflectingEU/Pages/survey/survey-FR.aspx?utm_source=ls

→ Les étudiants de 4^{ème} année de l'Ecole du Paysage, encadrés par Lolita Voisin, ont réalisé en 2017 un **atelier radiophonique en partenariat avec la radio locale Studiozef**. Pendant une semaine, ils ont rencontré et interrogé des porteurs d'initiatives innovantes du territoire et ont retranscrit leur parole par l'outil radio. Retrouvez les créations sonores sur le site : <http://www.studiozef.fr/feuillesvives/category/ecole-de-la-nature-et-du-paysage/>

→ Le 31 janvier dernier était lancé le **réseau Oxygène en Région Centre Val de Loire**. Son rôle est d'accompagner le développement des territoires urbains comme ruraux en leur mettant à disposition des outils, en capitalisant sur les bonnes pratiques et en créant des moments d'échanges et de partage. Le réseau Oxygène possède une mission spécifique d'appui aux territoires LEADER.

A l'agenda

Le prochain groupe technique aura lieu le **mercredi 28 mars 2018** (9h-12h) (thématiques tourisme et patrimoine).

Un autre groupe technique est prévu le **lundi 16 avril** (9h-12h), sur les thématiques des circuits courts et de la transition écologique.

Le prochain comité de programmation aura lieu le **mercredi 30 mai**, à 18h.

L'ordre du jour étant épuisé, Michel CONTOUR remercie les participants et lève la séance.



Michel CONTOUR
Président du GAL Val de Loire -
Chambord